

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-354-1926 nommant une Commission.

n° 22-354-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1926

Numéro JO
n° 354 du 31/05/1926

Date du numéro
31 mai 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'impossibilité de procéder en saison chaude au classement des figurines postales,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— Une commission composée de MM. Lucciardi, trésorier, président: (Gouet. chef du Service des P. T. T. et Parès. chef de section du Service des P. T. T. membres, procédera à l'inventaire des figurines postales étrangères dites de a « Collection de Perne », classées ou non classées. Les albums ainsi que les timbres seront ensuite insérés dans un sac fermé et scelé, qui sera remis au chef du Service, Une Commission semblable sera chargée de l'ouverture dudit sac lorsqu'il sera possible de reprendre le classement commencé. Art. 2. — Le chef du Service des P. T. T. est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée par tout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.